

## Communiqué de presse

### Premiers effets bénéfiques de la LEAC : 6 mesures concrètes en faveur de la culture

**Largement adoptée en septembre 2024 par le Grand Conseil, la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) s'inscrit dans une dynamique de renforcement du soutien à la culture. En parallèle à l'élaboration de son règlement d'application, six actions concrètes sont d'ores et déjà prises dès cette année. Ces initiatives, qui couvrent divers aspects de l'activité culturelle, visent à répondre de manière ciblée aux besoins des artistes et des institutions.**

Adoptée le 3 septembre 2024 par le Grand Conseil sans opposition et avec 91 votes favorables, la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC) marque un tournant décisif pour la politique culturelle cantonale. Cette adoption témoigne d'un large consensus autour de la nécessité de renforcer le soutien à la culture. Alors que les travaux sur le règlement d'application et la politique culturelle se poursuivent, une première phase prévoit des mesures ciblées pour répondre à certains besoins identifiés. Tour d'horizon.

#### « TEMPO » – un nouveau dispositif pour accompagner des projets sur la durée

Le Canton de Neuchâtel s'engage pour le soutien de projets artistiques sur la durée. Un nouvel appel à projets « TEMPO » est lancé, par le biais duquel des subventions pluriannuelles d'une durée déterminée de 3 ans sont mises au concours. Dans ce cadre, 9 structures culturelles bénéficieront d'un soutien de 20'000 francs par an pour la période 2026-2028. Ces aides concerneront à parts égales les domaines de la musique, des arts de la scène et des arts visuels. Avec une enveloppe annuelle de 180'000 francs, ce dispositif vise à :

- Soutenir les structures culturelles dans des phases stratégiques de leur développement artistique ou structurel par des soutiens dynamiques ;
  - Encourager la diversité et la flexibilité en favorisant une rotation des structures bénéficiaires à l'issue de la période de soutien.
- Toutes les informations détaillées concernant ce dispositif et les modalités de dépôt des dossiers sont accessibles sur [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture). Les projets peuvent être déposés dès aujourd'hui et jusqu'au 27 juin 2025.

#### « ECHO » – un dispositif élargi pour encourager les projets de médiation culturelle et de participation culturelle auprès de publics scolaires.

Le service de la culture soutient depuis 2016 des projets de médiation culturelle destinés aux élèves de l'école obligatoire. Rebaptisé appel à projets « ECHO – Culture et formation en résonance » en 2025, ce dispositif est désormais ouvert aux initiatives destinées aux étudiant-e-s du post-obligatoire et soutient également les projets de participation culturelle. Il a fait l'objet d'un [communiqué de presse](#) spécifique.

- Toutes les informations détaillées concernant les modalités de dépôt des dossiers sont accessibles sur [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture). Les projets peuvent être déposés jusqu'au 19 mai 2025.

#### Un soutien renforcé pour les arts visuels

Les arts visuels, longtemps soutenus par des dispositifs ciblés sur certaines activités, bénéficient désormais d'un soutien renforcé et élargi. Dès à présent, un nouveau dispositif permet de soutenir l'ensemble des étapes d'un projet, telles que la production d'œuvres d'art, la diffusion lors d'expositions ou de publications, ainsi que l'organisation de manifestations. Cette mesure répond à un besoin important constaté et formulé par les actrices et acteurs du domaine. Elle est aujourd'hui dotée d'une enveloppe annuelle de 120'000 francs. Ce montant s'ajoute aux 60'000 francs annuels

destinés à l'acquisition d'œuvres d'art auprès des galeries neuchâteloises afin d'enrichir la collection cantonale.

- Toutes les informations détaillées concernant ce dispositif, ses directives et les modalités de dépôt des dossiers sont accessibles sur la page dédiée aux arts visuels du site [www.ne.ch/culture](http://www.ne.ch/culture).

### **Des soutiens ponctuels adaptés et revalorisés**

À l'instar de la profonde refonte des soutiens au domaine du livre menée en 2023, les dispositifs de soutien ponctuel dans les domaines de la musique et des arts de la scène sont ajustés. Ces dispositifs évoluent vers de plus grandes possibilités de soutien et précisent les conditions d'octroi et les critères de sélection des projets. Les budgets alloués sont augmentés de manière significative, avec des hausses particulièrement marquées pour le domaine du livre, jusqu'alors sous-doté. Pour la musique et les arts de la scène, des renforcements notables s'inscrivent dans une dynamique visant à mieux soutenir les différentes phases des projets artistiques ainsi qu'à contribuer à une rémunération plus appropriée des actrices et acteurs culturels.

- Des visioconférences seront proposées aux structures, actrices et acteurs culturels par le biais de la newsletter du SCNE afin de leur présenter ces dispositifs et répondre aux questions les concernant. Il est possible de s'inscrire à cette newsletter via <https://newsletter-public.ne.ch/SitePages/subscription.aspx>

### **Structuration et accompagnement des actrices et acteurs culturels : un appui stratégique aux musiques actuelles et au bureau culturel**

Un soutien spécifique aux musiques actuelles est mis en place afin de répondre à certains des enjeux du secteur. Dès 2025, elles bénéficieront d'un appui stratégique par l'entremise de la Case à Chocs et de son programme d'accompagnement des artistes. Cette mesure répond à un double objectif : d'une part, soutenir les musiciennes et musiciens dans leurs activités de création et leur développement, et d'autre part, favoriser une meilleure structuration du secteur à l'échelle du canton. Ce soutien permet d'ancrer l'expertise locale dans une dynamique cantonale de coopération et de consolidation à long terme en faveur des musiques actuelles.

Parallèlement, le soutien du Canton à [Plateforme Culture NE](#) est renforcé et porté à 50'000 francs par an afin de consolider son fonctionnement et d'augmenter le pourcentage de travail dédié à sa coordination. Cofinancé par le Canton, les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que les communes de Milvignes et de Val-de-Travers, ce bureau culturel neuchâtelois est un acteur clé de l'accompagnement des actrices et acteurs culturels. Il répond en effet aux besoins formulés par les milieux culturels en proposant des outils et des permanences de conseil adaptés aux réalités et aux défis du terrain.

### **Des contrats de prestations en évolution**

Le Canton entreprend dès à présent de faire évoluer ses contrats de prestations. Sur un cycle triennal, ils seront progressivement adaptés afin de préciser les engagements des structures soutenues et d'y intégrer plus fortement les conditions de travail, la rémunération et la prévention des risques psychosociaux (harcèlement, discrimination, etc.). Cette évolution vise à assurer un soutien en cohérence avec la LEAC, en renforçant la qualité, la durabilité et la responsabilité des partenariats ainsi que leur évaluation.

Par le biais de deux nouveaux contrats de prestation, le Canton étend son soutien à de nouvelles disciplines, tout en agissant de manière complémentaire à l'engagement des communes. Dans le domaine du cirque, la structure chaux-de-fonnière Circo Bello bénéficie désormais d'un soutien pour développer sa programmation professionnelle et renforcer ses réseaux en Suisse et à l'international. Comiqu'Opéra, compagnie neuchâteloise qui croise art lyrique et nouvelles formes artistiques, est également soutenue pour consolider sa diffusion, la développer au sein d'un réseau spécialisé et poursuivre son travail de création.

### **Contacts :**

**Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC), tél. 032 889 61 00 ;**

**Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture, tél. 032 889 69 08.**

Neuchâtel, le 28 avril 2025